

⑤ La conservation des tissus dans les églises

Cette fiche complète la précédente (sur les vêtements liturgiques).

Les conditions de sécurité

Les tissus intéressent peu les voleurs. Il n'en reste pas moins que chaque paroisse ou communauté de paroisses doit avoir le souci de veiller à leur sécurité. Les tissus peuvent courir le risque d'être « empruntés » pour une raison ou une autre et n'être jamais rendus. De même, la méconnaissance de la valeur de certains tissus peut amener une personne bien intentionnée à les réutiliser pour un autre usage (décoration, spectacles, etc.). Les tissus doivent toujours être conservés dans une sacristie et inventoriés en bonne et due forme.

Le sacristain : un indispensable serviteur de l'Église

Le sacristain doit être informé par les affectataires du lieu (curé, autres ministres) et par le Conseil de Fabrique ou le Conseil de gestion de l'utilisation des tissus et veiller à leur rangement dans la sacristie. Il importe de bien distinguer ce qui relève d'un usage courant de ce qui relève d'un usage ancien mais nécessite des mesures de conservation préventive.

Le rangement et la conservation des tissus

Les tissus doivent être rangés dans des meubles en bon état, régulièrement entretenus. Leur accès doit être aisé. La sacristie doit être toujours fermée à clef. En cas d'incendie, il convient de se référer aux conditions de sécurité définies par les commissions spécialisées. Il est évidemment recommandé de ne pas stocker des appareils électriques ou des appareils de chauffage à côté de matériaux facilement inflammables. De même, les cierges et les bougies doivent être rangés à part.

Les dégâts d'eau et l'excès d'humidité sont aussi dommageables à la conservation des tissus. Pour cela, il est nécessaire de vérifier l'étanchéité de la sacristie, la manière dont elle est alimentée en eau courante, la manière dont elle est aérée et chauffée (attention aux variations de température !). Le risque de moisissures est dû à un excès d'humidité liée à une atmosphère généralement confinée. Il importe de déplier et d'épousseter très délicatement tout tissu, d'aérer les armoires et les chasubliers (meubles à larges tiroirs superposés conçus par la conservation des chasubles dans les sacristies).

Ne conservez pas les tissus amidonnés. L'amidon jaunit, rend les tissus cassants, favorise les moisissures et attire certains insectes.

Ne lavez jamais les textiles anciens : seul un restaurateur spécialisé peut s'en charger. Évitez de les battre ou de les secouer pour les dépoussiérer : les fibres fragiles n'y résisteraient pas.

En cas d'infestation par des insectes, en cas de moisissures

Des tissus peuvent être infestés par des insectes kératophages (insectes attaquant les matériaux contenant de la kératine, c'est-à-dire en particulier les textiles de laine ou de soie).

D'autres insectes destructeurs de fibres textiles peuvent sévir. Les risques sont même particulièrement élevés car beaucoup d'ornements liturgiques ne sont plus utilisés et les insectes s'y développent en toute quiétude.

Toutes les recommandations données dans la fiche précédente (pour les vêtements liturgiques) sont applicables à ces cas. Il faut simplement penser que la plupart des tissus n'ont pas d'intérêt patrimonial répertorié.

Inventaire diocésain des objets liturgiques et de l'art sacré

FICHER N° 5 - LA CONSERVATION DES TISSUS DANS LES ÉGLISES

Conservez à plat les textiles anciens (ornements sacerdotaux, parements d'autel, nappes, bannières, dentelles, etc.). Si l'église possède encore un meuble de sacristie en bon état avec chasublier, rangez-les à cet endroit.

Dans le cas d'une importante collection de textiles historiques, il peut être judicieux de faire réaliser un meuble sur mesure adapté à leur conservation. La construction du meuble fera l'objet d'une réflexion précise avec le Conservateur des Antiquités et des Objets d'Art ou le Conservateur des Monuments Historiques, car certains matériaux courants dégagent des vapeurs nocives (bois de chêne, contre-plaqué, certaines peintures...) et d'autres sont sensibles aux insectes xylophages (bois blancs).

Rangez les textiles récents en bon état ou utilisés sur cintres rembourrés à l'abri de la poussière.

Si des bannières doivent rester sur hampe, confectionnez des housses de protection en coton pour les préserver de la lumière et de la poussière. Évitez de les retirer trop souvent. Vérifiez l'état des hampes et évitez les lieux humides, très éclairés, et le contact des parois.

Pour tout doute concernant l'état de conservation des tissus, prévenir le responsable de l'inventaire diocésain des objets liturgiques et de l'art sacré.

Quelques remarques complémentaires

Il convient dans tous les cas d'être vigilant et méticuleux, de responsabiliser les personnes concernées, d'être régulier dans l'entretien et la surveillance (une vérification annuelle des lieux, des meubles et des objets est un minimum).

Le Conservatoire du patrimoine religieux, quand il sera ouvert, devra prendre en charge la conservation et la restauration de certains objets. Dans l'immédiat, les meilleurs lieux de conservation restent toujours les sacristies.

La destruction des tissus en mauvais état, surtout s'il s'agit d'une série, doit toujours être prise en dernier recours et en présence de la personne déléguée pour mener à bien la visite canonique. Dans tous les cas, prévenir le responsable de l'inventaire diocésain des objets liturgiques et de l'art sacré.

Ce document a été réalisé à partir d'un ouvrage de Geneviève Rager (*La conservation des objets mobiliers dans les églises. Outil d'auto-évaluation*, Paris, Ministère de la culture et de la communication, collection « Guides pratiques de la direction de l'architecture et du patrimoine », Paris, 2004, 118 p.) et des fiches pratiques du Musée d'Art Sacré de Dijon (Monastère des Bernardines 17, rue Sainte Anne 21000 DIJON Tél. 03 80 44 12 69).